

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2023
Compte-rendu

Liste des présents et représentés.

NOM – Prénom	Présent Absent ou Représenté	NOM – Prénom	Présent ou Représenté
BARTHET Marie-France	P	JAULENT Lucas	Représenté par BRETON Marie
BELACEL Hamdani	P	KIRCHSTETTER Bernard	P
BOFFELLI Annie	P	LACZNY-VIGNES Véronique	P
BOYER-CORCUFF Marie- Laure	P	LAHCINI Hamel	P
BRETON Marie	P	MAHDI Frédéric	P
CABAL Céline	P	MASSA Alain	P
CHAPPERT-GAUJAL Nathalie	P	PERROT Frédéric	P
CHING Monique	P	PHILIPPE Laure- Emmanuelle	Excusée
DEVOUGE Sophie	P	PICAREL Edouard	P
DUPLESSY Christine	P	PY Michel	P
FARINES Richard	Représenté par GRIZAUD Nicolas	ROLLAND Claude	Représenté par BELACEL Hamdani
FRANCOIS Isabelle	P	TABOULET Caroline	Représentée par CHING Monique
GRIZAUD Nicolas	P	VALLVERDU Jean- Marc	P
ILLESCAS André	P		

A- APPROBATION DU PROCES-VERBAL ET INFORMATION SUR LES DECISIONS

1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2023

Le Procès-Verbal du conseil municipal du 25 septembre 2023 a été transmis avec la convocation à la présente réunion.

Leucate Renouveau	Pour
Leucate Citoyenne	Contre
Rassemblement Bleu Marine	Absent.

Commentaire Leucate Citoyenne

Comme nous l'avons fait remarquer dans les conseils municipaux précédents, Le procès-verbal du conseil municipal ne reflète pas l'exactitude des échanges que nous avons eus avec le Maire. D'où notre vote Contre.

2 – DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Décisions prises par le Maire par délégation du conseil municipal en application de la délibération n°2020/004/5.4 conformément aux dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du CGCT.

Date	Objet
25/09/2023	Redevance ostréicole 2022 payable en 2023
03/10/2023	Tarifs Voix d'Etoiles 2023
03/10/2023	Maison de Santé Pluridisciplinaire - bail précaire automne 2023 - Dr Mahé
17/10/2023	Tarif Animations estivales 2023
20/10/2023	Location Appartement de fonction Chef Police Municipale
26/10/2023	Maison des séniors intergénérationnelle- demande de subvention
26/10/2023	Réhabilitation du quartier de la Clarianelle - demande de subvention
26/10/2023	Budget principal - Réalisation d'un prêt de 2M€ -financement réhabilitation Mairie et création voies douces
27/10/2023	Réhabilitation énergétique de l'École Marie Cathala à Port Leucate -Demande de subvention
27/10/2023	Mise en accessibilité de la Mairie - Demande de subvention
30/10/2023	Mondial du Vent 2024 -Demande de subvention
31/10/2023	Mise en conformité qualité de l'air de l'école de Port Leucate -Demande de subvention
21/11/2023	Tarifs Port 2024
21/11/2023	Sol Y Fiesta 2024 - Demande de subvention
30/11/2023	SYADEN-Réalisation d'audits énergétiques de 3 bâtiments
30/11/2023	Maison de Santé Pluridisciplinaire - Bail professionnel Narbonnaise d'Ophtalmologie
30/11/2023	Giratoire Zone d'activité - Convention d'entretien avec le Département
04/12/2023	Prolongation Location temporaire 29-31 Rue Docteur Sidras.
06/12/2023	Voix d'étoiles 2024 - Demande de subvention

Pas d'observations, pas de vote

B - AFFAIRES GENERALES / INTERCOMMUNALITE

1 - ORGANISATION D'UNE FORMATION BNSSA

Il est proposé de renouveler l'organisation de cette action pour 2024 en partenariat direct avec le SDIS de l'Aude.

Compte tenu de la difficulté de recruter des maîtres-nageurs sauveteurs, une formation est mise en place. Dans la mesure où les candidats ne prolongent pas leur engagement ils devront rembourser le coût de cette formation qui s'élève à 460 €

Leucate Renouveau	Pour
Leucate Citoyenne	Pour
Rassemblement Bleu Marine	Absent.

2 – DESIGNATION DES REPRESENTANTS A L'AURCA

L'Agence d'Urbanisme Catalane est un centre interdisciplinaire de ressources, d'études, de recherches, de conseils et d'ingénierie partenariale créée à l'initiative des élus et de l'État.

Il est proposé au conseil municipal de :

- ▶ Désigner les représentants titulaire et suppléant qui représenteront la commune de Leucate à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration de l'AURCA comme suit :
 - Représentant titulaire : Mme Marie BRETON, huitième adjointe
 - Représentant suppléant : Mme Marie-Laure BOYER-CORCUFF, Conseillère municipale déléguée.

Intervention Sophie DEVOUGE.

Il est important que la commune participe à L'AURCA, la municipalité ayant fait le choix de ne représenter l'opposition dans aucune instance, nous nous abstenons.

Leucate Renouveau	Pour
Leucate Citoyenne	Abstention
Rassemblement Bleu Marine	Absent

3 – AUTORISATIONS D'EXECUTION D'UN MANDAT SPECIAL.

Considérant que ces missions relèvent de missions spécifiques engendrant des frais de mission, Il est proposé d'autoriser l'octroi des mandats spéciaux suivants à :

- Mme Monique CHING, première adjointe,
- Mme Nathalie CHAPPERT-GAUJAL, deuxième adjointe,
- M. Hamdani BELACEL, quatrième adjoint,
- M. Richard FARINES, cinquième adjoint,
- M. Nicolas GRIZAUD, sixième adjoint et
- Mme Céline CABAL, septième adjointe

Ces élus ont représenté la commune à Paris du 20 au 23 novembre 2023 lors du 105^{ème} Congrès des Maires.

Il est proposé au conseil municipal de :

- Accepter le remboursement des frais de mission relatifs à ces mandats spéciaux.

Intervention Jean Marc VALLVERDU

Bien entendu, nous ne sommes pas opposés à ce que notre commune soit représentée lors du 105^{ème} congrès des maires.

Je rappelle qu'une fois encore il est demandé au conseil Municipal d'approuver à posteriori l'incidence de cette mission.

Nous pensons que les dates de l'évènement étaient connues depuis longtemps et devaient permettre une information préalable.

Nous sommes surpris quant à l'importance de la délégation composée de 7 élus.

Nous souhaitons donc connaître le coût total de cette mission ?

Réponse du maire :

On vous le communiquera le coût il n'y a pas de problème

Pour ce qui est du délai, je ne sais à quand remonte l'information sur la date de ce congrès mais de toute manière la liste des participants n'était pas fixée, tout le monde ne savait pas s'il pouvait se libérer. Quant au nombre d'élus, ce sont les adjoints qui sont appelés à participer au congrès, toutes les délégations sont concernées ne serait ce que par ce qui est proposé au salon organisé concomitamment au congrès et propose une variété de services ou de matériels qui peut intéresser chacun selon sa délégation. De même les débats et les conférences qui ont lieu pendant ce congrès sont sur des thèmes variés qui peuvent intéresser l'un ou l'autre en fonction de sa délégation ce qui justifie qu'un panel représentatif de l'ensemble de l'activité de la ville participa au congrès.

Commentaire Leucate Citoyenne

A chaque conseil, quand nous demandons des précisions, le Maire nous répond toujours « on vous le communiquera ». A ce jour, nous n'avons jamais rien reçu !

De même nous n'avons jamais aucun compte-rendu des différentes missions financées par la commune ! Dommage !!

Leucate Renouveau	Pour
Leucate Citoyenne	Contre
Rassemblement Bleu Marine	Absent.

C –MESURES D'ORDRE BUDGETAIRE ET COMPTABLE

1 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'AMICALE BENEVOLE DES DONNEURS DE SANG DE LEUCATE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que l'amicale bénévole des donneurs de sang de Leucate sollicite pour la première fois une subvention communale de 300 € pour l'année 2023.

Leucate Renouveau	Pour
Leucate Citoyenne	Pour
Rassemblement Bleu Marine	Absent

2 - PASSAGE À LA NOMENCLATURE M57 – DETAIL DES AMORTISSEMENTS

Vu la délibération du 25 septembre 2023 adoptant la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

M. Le Maire expose à l'Assemblée que conformément aux nouvelles dispositions liées au passage à la nomenclature M57, il convient de compléter les durées d'amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles par nature.

L'exposé du Maire entendu,

Leucate Renouveau	Pour
Leucate Citoyenne	Pour
Rassemblement Bleu Marine	Absent

3 - BUDGET 2023 - DECISIONS MODIFICATIVES - BUDGET PRINCIPAL COMMUNE ET BUDGET ANNEXE « REGIE MUNICIPALE DU PORT »

3.1 – Budget « Principal »

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée la décision modificative pour le budget principal 2023.

Il est proposé au conseil municipal de :

► Adopter la décision modificative suivante pour le budget principal 2023 :

► Autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Leucate Renouveau	Pour
Leucate Citoyenne	Contre
Rassemblement Bleu Marine	Absent

3.2 – Budget annexe « Régie Municipale du Port »

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée la décision modificative pour le budget annexe « Régie Municipale du Port » 2023.

Il est proposé au conseil municipal de :

► Adopter la décision modificative suivante pour le budget annexe « Régie Municipale du Port » 2023 :

► Autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Leucate Renouveau	Pour
Leucate Citoyenne	Abstention
Rassemblement Bleu Marine	Absent

4 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES - ADMISSIONS EN NON-VALEUR ET CREANCES ETEINTES POUR L'EXERCICE 2023

4.1– Budget Principal - Admissions en non-valeur pour l'exercice 2023

Il s'agit de créances que le Trésorier Payeur n'a pu recouvrer après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution, étant rappelé que cela n'implique pas l'abandon total de ces créances et que, si des possibilités de recouvrement existaient par la suite, il appartiendrait au comptable public de faire toute diligence pour obtenir leur paiement.

L'exposé du Maire entendu,

Il est proposé au conseil municipal de :

► Admettre les titres joints en annexe en non-valeur, pour une somme totale de 412.03 € et précise que cette somme est inscrite au budget principal 2023 au compte 6541 « créances admises en non-valeur »

Leucate Renouveau	Pour
Leucate Citoyenne	Pour
Rassemblement Bleu Marine	Absent

4.2 - Budget annexe « Régie municipale du port » - Admissions en non-valeur et créances éteintes pour l'exercice 2023

Il est proposé au conseil municipal de :

► Admettre les titres joints en annexe en non-valeur, pour une somme totale de 58 131,65€ et précise que cette somme est inscrite au budget annexe « Régie municipale du Port »2023 au compte 6541 « créances admises en non-valeur ».

► Prendre acte des créances éteintes jointes en annexe, pour une somme totale de 2 188,90€ et précise que cette somme est inscrite au budget annexe « Régie municipale du Port » 2023 au compte 6542 « créances éteintes ».

Leucate Renouveau	Pour
Leucate Citoyenne	Pour
Rassemblement Bleu Marine	Absent

4.3 - Budget annexe « Camping et aires de camping-cars » - Admissions en non-valeur pour l'exercice 2023

Il est proposé au conseil municipal de :

► Admettre les titres joints en annexe en non-valeur, pour une somme totale de 2 799,58€ et précise que cette somme est inscrite au budget annexe « Camping et aires de camping-cars » 2023 au compte 6541 « créances admises en non-valeur ».

Leucate Renouveau	Pour
Leucate Citoyenne	Pour
Rassemblement Bleu Marine	Absent

5 – CLOTURE COMPTABLE DU BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT LA FRANQUI »

Il est proposé au conseil municipal de :

► Adopter la clôture du budget annexe « Lotissement communal La Franqui » à compter du 31/12/2023, tous les lots de terrains aménagés ayant été cédés.

Leucate Renouveau	Pour
Leucate Citoyenne	Pour
Rassemblement Bleu Marine	Absent

6 – AUTORISATION DU MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS OUVERTS AU BUDGET 2023

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Chapitre	Libellé chapitre	Crédits votés au BP.2023	Crédits ouverts à hauteur de 25% pour l'exercice 2024
20	Immobilisations	92 308.00	23 077.00

	incorporelles		
21	Immobilisations corporelles	2 806 865.00	701 716.25
23	Immobilisations en cours	3 544 412.00	886 103.00
	TOTAL	6 443 585.00	1 610 896.25

Il est proposé au conseil municipal de :

► Autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette tel que précisé ci-dessus,

Leucate Renouveau	Pour
Leucate Citoyenne	Abstention
Rassemblement Bleu Marine	Absent

7 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024 CONCERNANT LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES

Vu l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport d'orientations budgétaires figurant en annexe.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que les dispositions de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales imposent aux communes de plus de 3 500 habitants de débattre au sein du conseil municipal des orientations générales qui serviront de cadre à l'élaboration du budget - budget « Principal » et budgets annexes « Régie Municipale du Port », « Camping et Aires de camping-cars », « Évènementiel ».

L'exposé du Maire entendu,

Il est proposé au conseil municipal de :

► Prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2024 sur la base du rapport afférent concernant le budget principal et les budgets annexes « Régie Municipale du Port », « Camping et Aires de camping-cars », « Évènementiel ».

► Autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Intervention de Marie-France BARTHET

Le rapport d'orientation budgétaire que vous nous présentez ce soir a tenu compte en partie des remarques que nous avons faites les années précédentes !

Il est en particulier plus complet sur les aspects financiers existants et prospectifs à court et moyen terme et respecte ainsi en partie les préconisations de la loi Notre et du décret d'application.

Nous notons toutefois que vous avez oublié certains éléments **obligatoires de la loi Notre** :

- « Les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'EPCI dont elle est membre », c'est-à-dire le Grand Narbonne
- « La présentation des objectifs pluriannuels et notamment les orientations envisagées en matière d'investissement » où il faut citer les opérations que vous comptez réaliser dans les années à venir et en préciser le calendrier.

Pour ce point, vous vous contentez d'évoquer des objectifs généraux comme « requalification de la station ou adaptation au changement climatique » sans décrire **les actions réelles** que vous envisagez de mettre en place sur les 3 ans à venir pour remplir ces objectifs.

Aussi ma question sera très simple. Pourquoi, persistez-vous depuis 3 ans à ne pas décrire les investissements futurs : **par volonté de cacher la copie ou par incapacité à le faire ?**

Réponse du maire :

Ni l'un ni l'autre et merci pour votre bon point on est ravi de voir que l'on s'améliore chaque année, l'on attend votre jugement avec beaucoup de crainte et en même temps on est content quand vous les distribuez comme cela.

Le D.O.B, Débat d'Orientation Budgétaire n'est pas un document qui prescrit de manière aussi précise, ce qu'il doit faire, c'est indiquer les paramètres et les orientations budgétaires sur lesquelles il est construit, à savoir la trajectoire financière de la collectivité et c'est le cas. L'ensemble des projets figure dans le document. Évidemment il y a de grandes têtes de chapitre. Tout cela sera précisé ultérieurement lors du vote du budget ou chaque projet, sera détaillé et aura une somme affectée.

Marie-France BARTHET

J'entends bien mais lors du budget 2024 nous aurons uniquement la liste des projets 2024. Or le D.O. B voit plus loin que l'année qui vient c'est tout son intérêt

Le maire

Le D.O.B prévoit les grandes orientations sur la situation climatique, tout le monde sait que l'on agit dans cet axe-là, comme sur la requalification de Port-Leucate ou les différents projets sont connus, on a cité les quais, les voiries sur la place Jacques CHIRAC, ils seront programmés budgétairement.

Commentaire Leucate Citoyenne.

Nous sommes ravis de voir le maire ravi, mais après 28 années de mandat nous pensions que le Maire saurait faire un DOB complètement compatible avec la loi !

À Leucate le bonheur ne se décrète pas, il se construit à travers une vision prospective, en prenant en compte les besoins des résidents ainsi que les défis futurs auxquels notre commune littorale pourrait être confrontée.

Une vision donne un sens et une orientation à nos actions et à nos objectifs.

Jamais aucun bilan de mi-mandat n'a été débattu en conseil, pas plus que de vision pluriannuelle n'a été proposée.

À Leucate Citoyenne, nous ne désespérons pas....

Leucate Renouveau	Pour
Leucate Citoyenne	Contre
Rassemblement Bleu Marine	Absent

D –FONCIER – URBANISME

1 - ACQUISITIONS FONCIERES POUR LA REALISATION DE LA VOIE DOUCE ENTRE LEUCATE VILLAGE ET LA FRANQUI

Vu l'article L2241-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L1111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu les articles L. 151-41, R. 151-34, R. 151-38, R. 151-43, R. 151-48 et R. 151-50 du Code de l'urbanisme ;

Monsieur le Maire rappelle le projet de création d'une voie douce entre Leucate Village et La Franqui dont les travaux sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la communauté d'agglomération du Grand Narbonne.

Ce projet a fait l'objet d'un emplacement réservé inscrit au Plan Local d'Urbanisme depuis la 4ème modification simplifiée de 2019. L'emplacement réservé (n°29) est en bordure de la route départementale 327 pour une largeur de 5m environ.

Une acquisition amiable à l'euro symbolique a été négociée avec les propriétaires des parcelles concernées.

Auparavant, les propriétaires avaient autorisé le Grand Narbonne et la commune de Leucate à accéder à ladite parcelle et à effectuer tous les travaux nécessaires à la réalisation d'une voie douce dans l'attente que l'acte de cession à l'euro symbolique soit régularisé sur une emprise de

5 mètres de large en limite de la route départementale, définie par le service voirie du conseil département de l'Aude.

Les propriétaires concernés sont :

Propriétaire	N° Parcelle	Surface cédée pour l'euro symbolique : en M ²
M. Aristide BALANOS	BV 285	560
M. Claude BORDAS	BV281	290
Indivision BUCHMANN GERHARDI	BX 3	110
Indivision CONDET PERISSE	BX 4	125
Mme Francine FABRE	BX 6	250
M. Joseph DUCROS	BX 7	120
M. Raymond GARCIA	BX 8	115
M. Freddy SEMAT	BX 9	220
M. Jean René BISCAYE	BX 10	135
Indivision FOURNIER SAINT-LEBES	BX 12	155
M. Jean René BISCAYE	BX 14	350
Indivision PONSATI SAUER FERREIRA	BX 15	375
Indivision LAFFON VIE	BX 16	325
Indivision BAILLETTE TENA	BX 19	300
Mme Juliette VALLVERDU	BX 21	160
M. Jean Marc VALLVERDU	BX 497	60
Mme Véronique MAS	BX 25	916
M. Joseph MARTINS	BX 26	85
M. Serge PICAREL	BX 498	200
Indivision SALVAING MARTI	BX 40	280
Mme Sandrine SOZZANI	BZ 1	120
M. Henri FORGUES	BZ 6	500

La commune a fait établir par un géomètre expert les documents d'arpentage de chacune des parcelles concernées afin de délimiter la surface concernée par la cession à l'euro symbolique. Les frais de géomètres et de notaire sont à la charge de la commune.

- Approuver les acquisitions à l'euro symbolique conformément au tableau et aux documents d'arpentage ci-joints avec chacun des propriétaires concernés ;
- Dire que les frais de notaire et de géomètre resteront à la charge de la Commune ;

Leucate Renouveau	Pour
Leucate Citoyenne	Pour
Rassemblement Bleu Marine	Absent

2 - ACQUISITION D'UN LOGEMENT DE FONCTION POUR LE CHEF DE LA POLICE MUNICIPALE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2241-1 et suivants, L1311-1 et suivants ; R.2124-64 et suivants ;

Vu l'avis du service des domaines du 24 novembre 2023 ;

Monsieur Le Maire rappelle que le poste de Chef de la police municipale ouvre droit à l'attribution d'un logement de fonction pour nécessité absolue de service.

Jusqu'à présent la commune louait un bien à cet effet.

Afin d'éviter les aléas inhérents à la résiliation possible des baux par le bailleur, et dans un souci de bonne gestion, la commune souhaite abandonner ce système locatif au profit de l'acquisition d'un logement à cet effet.

Pour se faire, la Commune envisage d'acquérir le lot n°1 du programme immobilier « Les Jardins de Montmorency ». Il s'agit d'une maison T4 de 117m² sur un terrain de 330m². Le prix d'acquisition étudié est de quatre cents vingt mille euros (420 000€).

Il s'agit du prix de vente normal pour un bien de ce type sur la Commune, comme l'a estimé le service des domaines dans son avis du 24 novembre 2023.

Les frais de notaire seront à la charge de la Commune dans l'hypothèse d'une acquisition.

L'exposé du maire entendu,

Il est proposé au conseil municipal de :

► Acquérir le lot n°1 du programme immobilier « Les Jardins de Montmorency » au prix de quatre cents vingt mille euros (420 000€) afin de l'attribuer au chef de la police municipale, comme logement de fonction ;

► Dire que les frais de notaire seront à la charge de la Commune

► Autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents relatifs à la réalisation de ce dossier.

Leucate Renouveau	Pour
Leucate Citoyenne	Pour
Rassemblement Bleu Marine	Absent.

3 - CESSION DU FONCIER COMMUNAL CADASTRE DA10, DB25 ET DB26 – ACTUALISATION DE LA DELIBERATION DU 19 JUILLET 2018

Vu la délibération en date du 19 juillet 2018 ;

Vu le jugement n° 1804541 du Tribunal Administratif de Montpellier en date du 3 décembre 2020 et l'arrêt n° 21TL00417 de la Cour Administrative d'Appel de Toulouse en date du 31 janvier 2023 ;

Vu l'estimation de France Domaine en date du 16 juin 2023 ;

Il est rappelé que les termes de la délibération en date du 19 juillet 2018 ayant pour objet la cession de 27 457 m² de foncier repris sur les parcelles DA10, DA 25, DA 26 pour le projet de la SARL TERRES DU SOLEIL avait fait l'objet d'un contentieux en annulation qui a été gagné par la commune de Leucate :

- en première instance par jugement en date du 3 décembre 2020

- et en appel, par un arrêt en date du 31 janvier 2023, l'ensemble des moyens de légalité soulevés ayant été rejetés.

Aujourd'hui, il s'agit de réactualiser cette délibération du 19 juillet 2018 sans modifier ni l'objet ni les conditions de la vente.

En effet, le délai de réitération fixé dans cette délibération au 1er septembre 2019 n'a pu être respecté du fait de ces deux contentieux successifs (les parties ayant préféré attendre leurs issues avant de mettre en œuvre la délibération).

Il est donc nécessaire de fixer à nouveau un délai de réitération.

Par ailleurs, compte tenu de l'évolution du prix du foncier sur la commune de LEUCATE sur la période 2018-2023 (notamment du fait de l'effet « COVID »), les parties se sont rapprochées et se sont entendues sur un nouveau prix de 3 100 000 € (initialement 2 800 000 €). Il s'ensuit que la délibération du 19 juillet 2018, dont le contenu est indissociable de la présente délibération est actualisé sur les deux points ci-dessous :

- Prix et modalités de paiement : Le montant de la cession est réactualisé à 3 100 000 € exigible à la signature de l'acte de vente.

La précision relative à l'absence de soumission au régime de la TVA dont la justification a été exposée dans le cadre de la délibération du 19 juillet 2018 est maintenue.

- Délai de réitération : La présente session est décidée sous la condition d'une réitération au plus tard le 1er décembre 2025 à l'initiative de la partie la plus diligente sous peine de caducité.

L'exposé du maire entendu,

Il est proposé au conseil municipal de :

► Actualiser la délibération du 19 juillet 2018 sur les deux points ci-dessus, à savoir un prix de cession de 3 100 000 € et un délai de réitération au 1er décembre 2025, les autres dispositions de la délibération demeurant inchangées

► Autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Intervention Marie-France BARTHET

Ce projet de ventes de terrains communaux nous semble incompréhensible car il n'applique pas les préconisations du PPRL qui s'imposent au PLU.

Vous savez que le PPRL de 2017 s'applique au PLU de 2008 et il nous semble que vous avez oublié de l'appliquer.

En effet, il est écrit à la page 5, article 3.3 du PPRL que sur les lidos : « **Une évacuation rapide des lieux en cas d'événement majeur peut également se révéler problématique. Aussi, il est impératif de ne pas augmenter les enjeux humains et économiques sur ces secteurs.** »

Et plus loin à la page 16 du PPRL dans le tableau de synthèse du règlement, il est très clairement indiqué que « **toute nouvelle construction est interdite en cas d'aléa modéré ou fort dans les espaces non ou peu urbanisés** », ce qui est le cas de la quasi-totalité de ce terrain.

En conséquence, le PPRL interdisant les nouvelles constructions sur le lido et en zone d'aléa modéré ou fort, nous ne pouvons que nous opposer à la vente d'un terrain qui n'est pas constructible car ce n'est pas honnête vis-à-vis du constructeur.

Le maire

Les constructions sont autorisées dans certaines conditions, ces conditions le promoteur les a acceptées et intégrées.

Nous ne faisons pas la même lecture du P.P.R.L, celui-ci n'est pas aussi formel que vous le dites et sous certaines conditions il permet l'urbanisation de ces parcelles et donc ce sont ces conditions qui seront respectées pour l'aménagement projeté.

Commentaire Leucate Citoyenne

La connaissance du changement climatique ne cesse de se préciser, les rapports du GIEC viennent tous les ans confirmer et accentuer la tendance, nous pensions impératif de repenser l'urbanisation de nos espaces encore vierges à Leucate pour favoriser des aménagements durables et respectueux de l'environnement, limiter l'expansion excessive des constructions de notre littoral.

C'est la raison invoquée pour le déplacement de la crèche de Port-Leucate à Leucate village et même si nous pensions qu'une annexe aurait dû exister à Port-Leucate, nous avons voté favorablement ce déplacement.

Et bien non ! Sous prétexte de requalification notre maire bétonne le moindre interstice avec une accélération fulgurante sur ce mandat à tel point que l'on se croirait revenu aux années 60/70 : Immeubles sur la place des Arènes (Chirac) avec 43 garages au premier niveau – Immeuble sur les anciens tennis à Port-Leucate (170 logements) – 2 Immeubles à La Franqui (1 commerce 30 appartements et 18 logements et à présent, Immeuble sur le No mans'land naturiste (160 logements)

Ce ne sont pas des projets qui enrichissent notablement la commune, mais des projets qui rapportent aux promoteurs.

Allez comprendre les raisons qui poussent à bétonner et bétonner encore. Sur le nouveau lotissement des Fornaques, aucun espace public n'a été même pensé, les enfants jouent à même les rues.

Leucate Renouveau	Pour
Leucate Citoyenne	Contre
Rassemblement Bleu Marine	Absent.

E – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

1 – RENOVATION DES COPROPRIETES DE LOISIRS A TITRE EXPERIMENTAL – APPROBATION DU REGLEMENT D'INTERVENTION

La station de Leucate a été sélectionnée suite à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) "rénovation des copropriétés et meublés touristiques du littoral occitan" lancé par l'État, la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée et la Banque des territoires, dans le cadre du Plan Littoral 21. Cinq stations emblématiques du littoral de la Mission Racine (La Grande Motte, Agde, Gruissan, Leucate, CC Albères-Côte Vermeille-Illibéris-ACVI) ont été retenues dans ce cadre, sur des projets consistant à accompagner la rénovation des copropriétés touristiques des stations afin d'optimiser l'offre de logements.

La montée en gamme du parc vieillissant, l'adaptation aux nouvelles normes et à la transition écologique, les attentes de la clientèle, l'accueil des saisonniers, la logique d'un tourisme 4 saisons, font partie de l'ambition de ce programme.

Le projet de Leucate est marqué par la volonté d'expérimenter la mise en place d'un accompagnement le plus abouti possible pour les propriétaires avec un dispositif « clé en main » qui leur permettra de sélectionner facilement un niveau de travaux avec un engagement de prix global proposé par un opérateur « ensamblier ».

Il pourra ensuite s'en remettre ensuite à cet « ensamblier-contractant général » qui prendra en charge la réalisation des travaux et leur suivi.

L'objectif du dispositif est d'inciter les propriétaires à rénover et louer leurs logements en leur facilitant les démarches afin de :

- Monter en gamme l'offre d'hébergement touristique,
- Accroître le nombre de logements classés afin d'assurer la qualité de l'offre d'hébergement
- Étendre l'occupation touristique sur les ailes de saison (en dehors des huit semaines d'été)
- Réaliser des économies d'énergie grâce à de la rénovation énergétique ;
- Valoriser le patrimoine architectural labellisé du XXème siècle
- Dynamiser l'économie locale

Afin de mener à bien ce projet, un règlement d'intervention auprès des propriétaires a été établi et doit être approuvé.

L'exposé du maire entendu,

Il est proposé au conseil municipal de :

- ▶ Approuver le règlement d'intervention joint en annexe
- ▶ Autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Intervention Marie-France BARTHET.

Comme vous le savez, nous sommes totalement en accord avec les rénovations thermiques et même si vous les avez commencées très tardivement et qu'il reste beaucoup à faire nous votons toujours ce type de mesures qui va dans la bonne direction.

Par contre, nous sommes très étonnés par votre choix d'aider en premier la rénovation de résidences secondaires pour qu'elles restent des résidences secondaires ! Alors que vous savez bien que le gros problème de Leucate c'est **la pénurie de logements accessibles à l'année** en particulier pour des personnes travaillant à Leucate et obligés de se loger très loin.

Si vous **pensiez en priorité au bien-être des leucatois**, vous auriez mis en premier une aide à la rénovation pour transformer des passoires énergétiques en logements **habitables à l'année** comme le font d'autres communes littorales.

En conséquence, nous nous abstiendrons sur ce point.

Réponse du maire :

Je précise juste que là il ne s'agit pas d'un choix de l'un ou de l'autre. Nous n'avons fait que répondre à un appel à manifestation d'intérêt lancé par l'État et la Région pour rénover ou proposer un modèle de rénovation titre expérimental, pour l'instant ce sera testé sur très peu de logements. L'idée étant de faire émerger un modèle de rénovation pour l'immobilier de loisir qui est un enjeu capital pour le Languedoc Roussillon et les stations issues de la mission Racine. Il

est vrai qu'il y a un volet rénovation énergétique, on ne peut rénover sans l'inclure dans le projet, mais ce n'est pas l'objectif premier ;

L'objectif est bien de trouver un modèle qui permette massivement par la suite de rénover cet immobilier de loisir des années 1960/1970

Marie-France BARTHET

Et l'immobilier pour loger les Leucatois à l'année vous comptez vous en occuper quand ?

On s'en occupe, on vient de terminer le lotissement communal à La Franqui qui a permis de loger des Leucatois primo accédants, je n'ai pas d'autres réalisations qui me viennent en tête Il y a déjà pas mal de dispositifs qui existent pour les particuliers toutes les aides de l'ANA, ma prime rénov. Etc... pas mal de dispositifs sont mis en place ce qui n'est pas le cas pour l'immobilier de loisir.

Commentaire Leucate Citoyenne

Les propriétaires ne peuvent plus louer de logements à l'année s'ils n'ont pas fait de rénovation thermique significative. Une aide à l'ingénierie et à la maîtrise d'ouvrage de la commune permettrait une accélération du nombre de biens en location à l'année sur la commune ! Mais actuellement le Maire ne prévoit rien pour permettre aux leucatois de se loger à l'année. Ce n'est pas son problème !

Leucate Renouveau	Pour
Leucate Citoyenne	Abstention
Rassemblement Bleu Marine	Absent

F - MESURES INTERESSANT LE PERSONNEL

1 - OCTROI DE LA PRIME DE POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE AU PERSONNEL

Monsieur Le Maire informe l'Assemblée de la possibilité pour les collectivités d'octroyer une prime pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire pour certains agents de la Fonction Publique Territoriale selon des modalités fixées par le décret n°2023-1006 du 31/10/2023 et notamment :

- Avoir été recruté par un employeur public avant le 01/01/2023,
- Avoir été rémunéré par un employeur public au 30/06/2023,
- Avoir perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 € sur la période du 01/07/2022 au 30/06/2023

Les employeurs publics sont tenus de respecter les niveaux de rémunération tels que définis ainsi que les plafonds correspondants.

Chaque collectivité est libre de déterminer les montants forfaitaires de la prime dans la limite du plafond prévu pour chaque niveau de rémunération.

Niveau de rémunération annuel	Montant maximum
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 13 décembre 2023,

L'exposé du maire entendu,

Il est proposé au conseil municipal de :

- Valider l'octroi de la prime pouvoir d'achat exceptionnelle selon les modalités proposées pour l'ensemble du personnel bénéficiaire,
- Imputer la dépense sur l'exercice 2023 au chapitre 012 pour les budgets concernés,

► Autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Leucate Renouveau	Pour
Leucate Citoyenne	Pour
Rassemblement Bleu Marine	Absent

2 – MODIFICATION DES TABLEAUX DES EFFECTIFS

Monsieur Le Maire expose à l'Assemblée qu'il convient de modifier les tableaux des effectifs compte tenu des derniers mouvements de personnel.

Il est proposé au conseil municipal de :

- Valider les modifications des tableaux des effectifs telles que proposées dans la présente délibération,
- Autoriser pour les recrutements le recours à des agents contractuels faute de candidats fonctionnaires disposant de compétences équivalentes compte tenu des spécificités des missions liées aux domaines d'activité et aux besoins des services concernés en application des dispositions des articles L 332-8 et suivants du code général de la fonction publique, en fixant le niveau de rémunération au regard des grilles indiciaires et du régime indemnitaire concernés,
- Imputer les dépenses aux budgets concernés.
- Autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents relatifs à la réalisation de ce dossier.

Leucate Renouveau	Pour
Leucate Citoyenne	Pour
Rassemblement Bleu Marine	Absent

3 – PRESENTATION DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2022

Il est rappelé qu'il appartient aux collectivités d'établir une base de données sociales à compter du 1^{er} janvier 2021 à partir de laquelle le RSU est élaboré chaque année.

La base de données sociales comprend 10 thèmes définis par le décret n°2020-1493 du 30 novembre 2020 : emploi, recrutement, parcours professionnels, formation, rémunérations, santé et sécurité au travail, organisation du travail et amélioration des conditions et de la qualité de vie au travail, action sociale et protection sociale, dialogue social et discipline.

Il est proposé au conseil municipal de :

- Prendre connaissance du Rapport Social Unique de la commune établi en 2023 au titre de l'année 2022.

Intervention Jean-Marc VALLVERDU

Nous nous étonnons de la forte proportion d'emplois contractuels permanents 35 dont 46 % sont en CDD.

Pourriez-vous nous préciser ce qui explique cette situation ?

Réponse du maire

Lorsque sur le marché de l'emploi on ne trouve pas quelqu'un sous statut, on ne peut pas faire de CDI directement. L'on fait donc un contrat de trois ans que l'on peut renouveler une seule fois. Nous avons le cas du responsable de l'urbanisme qui a passé entre temps son concours et qui a été titularisé.

Leucate Renouveau	Pour
Leucate Citoyenne	Pour
Rassemblement Bleu Marine	Absent.

G - AFFAIRES PORTUAIRES

1 - CESSION D'UNE EMBARCATION A LA BRIGADE NAUTIQUE DE GENDARMERIE

Il est proposé au conseil municipal de :

► Céder à la Brigade Nautique de Gendarmerie de Port Leucate pour un prix TTC de 31 666,67 € H.T, le bateau Wind Valley 1 dont les caractéristiques en permettant l'identification sont jointes en annexe.

► Autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents relatifs à la réalisation de ce dossier.

Leucate Renouveau	Pour
Leucate Citoyenne	Pour
Rassemblement Bleu Marine	Absent

H - QUESTIONS DIVERSES

Intervention de Jean-Marc VALLVERDU

Obligation de tri à la source des biodéchets.

Ils représentent environ 30% des déchets présents dans nos poubelles.

Après impulsion par des lois cadres européennes, selon la loi AGECE du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire au 01 janvier 2024, l'obligation de tri à la source des biodéchets (les déchets organiques de nature alimentaire et végétale) sera appliquée pour tout le monde pour éviter qu'ils finissent dans les ordures ménagères résiduelles. Le but est de favoriser leur récolte et leur valorisation organique. Lesdits produits retourneront en terre et seront recyclés plutôt que d'être incinérés ou enfouis.

Les collectivités devraient proposer aux citoyens des dispositifs :

La collecte séparée en porte à porte, les points d'apport volontaire, le compostage collectif ou le compostage individuel. Mais certaines pourraient déjà afficher du retard en la matière.

Nous sommes dans ce cas.

Si la compétence est celle des intercommunalités, la volonté politique des communes est essentielle.

Vous êtes vice-président du Grand Narbonne.

Où en sommes-nous ?

Nous concernant, nous proposons au Conseil Municipal le vote d'une motion précisant clairement l'engagement de notre collectivité.

Réponse du maire

Ce n'est effectivement pas une compétence communale, c'est Le Grand Narbonne, donc on agit pour cela à travers et au sein du Grand Narbonne. Le G.N, a bien prévu de se conformer à la réglementation et il va équiper les particuliers qui le souhaitent donc ceux qui disposent d'un jardin je crois de composteurs individuels et pour les autres il va déployer un réseau de composteurs collectifs. Pour les copropriétés il faut qu'un référent soit désigné et un système sera étudié à titre collectif.

Pour les composteurs individuels le système existe depuis X temps, il faut se rapprocher du Grand Narbonne services techniques à Sigean à côté de la déchetterie et pour les composteurs collectifs il faut appeler directement le Grand Narbonne qui s'occupe de trouver des solutions au cas par cas. Il y aura également des composteurs dans toutes les déchetteries

Commentaire Leucate Citoyenne.

La loi sur les biodéchets, le tri à la source et sa valorisation date du 10 février 2020 et même si c'est une compétence de la communauté des communes **aucune communication à ce jour n'a été faite sur les dispositions que devront appliquer les Leucatois dès la fin de cette année soit dans 10 jours !**

Intervention Marie-France BARTHET

Besoins en eau

Comme les PO et le littoral de l'Aude notre commune souffre d'une grande sécheresse depuis deux ans. Notre approvisionnement principal venant des PO nous met en danger en particulier l'été.

Nous disposons d'une ancienne connexion secondaire via un captage sur l'Orb dans l'hérault mais avec un débit trop faible.

Vous nous aviez indiqué lors du C.M du 26 mai 2023 que des travaux supplémentaires seraient faits pour augmenter le débit à l'échelle des besoins :

Pourriez-vous nous préciser le calendrier des travaux et les financements ?

Réponse du maire

Là encore, ce n'est pas pour botter en touche, c'est une compétence du Grand Narbonne et ce sont ses services qui mènent le dossier.

Effectivement le débit a été augmenté moyennant quelques menus travaux de 17 à 25 litres et aujourd'hui des études sont en cours qui nécessiteront des travaux beaucoup plus lourds et qui n'ont pas encore été programmés. Il faut finaliser l'étude et programmer tout cela budgétairement. Les Pyrénées Orientales se maillent de plus en plus et l'on va être inclus dans un maillage plus large pour notre alimentation issue des P.O département qui cherche lui-même de nouvelles ressources en eau.